

*BellesPeaux,
SASU
au capital de 200€,
Siège social : 27 bis rue d'Estienne d'Orves, 92130 Issy-les-Moulineaux
951 501 766 R.C.S. Nanterre*

Procès-Verbal en date du 29/11/2023
AG EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

*Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois,
Au siège social de l'entreprise au 27 bis rue d'Estienne d'Orves 92130 Issy-les-Moulineaux,*

1^{ère} résolution : modification de l'objet social

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la SASU :

Anciennement :

Services de soins esthétiques non médicaux et paramédicaux ; modelages esthétiques de confort sans finalité médicale. Commerce en ligne et en magasin de produits de beauté et de bien-être au détail,

Nouvellement :

Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

En conséquence, l'article 2, intitulé « Objet » est modifié. L'article tel que rédigé dans sa version en cours est remplacé par l'article rédigé tel que suit :

« Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

L'objet social inclut également, plus généralement, le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de gérance, stratégie, gestion administrative et financière, développement commercial, marketing et organisation et autres activités connexes ou liées.

La société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes les affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.
»

2^{ème} résolution : date de clôture du 1^{er} exercice

L'actionnaire unique décide de changer la date de clôture du 1^{er} exercice comptable :

Anciennement le 31 décembre 2024,

Nouvellement le 31 décembre 2023.

En conséquence, l'article 6, intitulé « Exercice Social » est modifié. L'article tel que rédigé dans sa version en cours est remplacé par l'article rédigé tel que suit

«L'exercice social a une durée de 12 mois, commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera à courir à compter du jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et sera clos le 31 décembre 2023. »

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait en un original,

À Issy-les-Moulineaux

Le 29/11/2023

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

Margaux BERTRAND

